



PROCEDURE D'ADMISSION DES USAGERS

1. Un questionnaire d'admission peut être retiré au secrétariat situé sur le site de FAVERGES (il peut être envoyé par mail ou par courrier). Il est également disponible en accès libre sur internet **Cerfa n°14732*01**.
2. Le dossier doit être complété par le résident ou son représentant légal pour la première partie administrative et par un médecin pour la deuxième partie et retourné au secrétariat.
3. La famille doit prendre un rendez-vous avec le cadre de santé pour un entretien préalable avec visite éventuelle de l'établissement.
4. Le dossier est ensuite étudié par le cadre de santé et le médecin coordonnateur pour avis médical et placé en liste d'attente.
5. Au moment de la disponibilité d'une place, le cadre de santé après avoir vérifié qu'il y ait dans le dossier la copie du « **Livret de Famille** » et « **l'Engagement de Règlement pour Réservation et Séjour - Acte de Cautionnement Solidaire** » pour le conjoint et chaque enfant. Aucune admission ne pourra être effectuée sans ces documents.

Le cadre de santé contacte les familles des résidents pour lesquels leur demande d'admission est en tête de liste d'attente. Il peut y avoir une priorité si le résident ou sa famille sont domiciliés sur le canton, si la situation familiale ou l'état de santé du résident nécessite un placement en urgence.

6. La liste d'attente est mise à jour selon les informations données par les familles (décès, placement dans un autre établissement ou souhait de ne pas rentrer en institution immédiatement).
7. Le cadre de santé, après accord du Directeur, prononce une admission.
8. La famille (et/ou le résident) prend contact avant le jour de l'admission avec le secrétariat pour constituer le dossier administratif d'entrée.

MAJ du : 29/06/2018

Siège Social : EHPAD Alfred Blanc

99 rue de la République -74210 FAVERGES

Site de Chevaline : Chante Merle

876 Route de Chante Merle - 74210 CHEVALINE